

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL1060

présenté par

M. Boudié, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« couverte par le plan »,

les mots :

« qu'il couvre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel